vendre notre production. On parle même maintenant de payer aux cultivateurs, pour qu'ils ne produisent pas de blé, une certaine somme d'argent par arpent. On parlera tantôt de payer des producteurs de pommes de terre pour qu'ils n'en produisent plus. Nous serons alors dans une société bien équilibrée et tout à fait juste: celle où l'on paierait pour ne pas produire, où l'on conserverait et augmenterait le nombre des chômeurs au Canada.

Monsieur l'Orateur, des discours du trône comme celui que nous avons entendu ne régleront pas le problème.

Par exemple, au début du discours, le gouvernement manifeste l'intention de prendre certaines mesures relativement à nos relations internationales, et je cite:

... Les moyens dont nous disposons pour mettre fin à tous ces conflits sont forcément limités; le gouvernement n'en néglige cependant aucun,...

Pendant que le gouvernement ne néglige de prendre aucun de ces moyens-là, la crise mondiale s'aggrave. Les pays s'entendent de moins en moins.

Un peu plus loin, le gouvernement, dans le discours du trône, formule le vœu de donner le droit de vote aux jeunes de 18 ans, alors que ceux-ci auraient moins besoin du droit de vote que du droit de vivre. Si l'on assurait à notre jeunesse la possibilité de gagner sa vie honnêtement et honorablement, on assisterait à moins de catastrophes comme celles auxquelles nous avons à faire face présentement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais en vertu du Règlement, son temps de parole est écoulé. A moins qu'il ne bénéficie de l'assentiment unanime des honorables députés, il ne pourra poursuivre son discours.

Des voix: D'accord.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je n'abuserai pas de cette largesse d'esprit dont font preuve les députés en me permettant de continuer pendant quelques minutes seulement l'exposé que j'avais à faire.

J'en avais passablement long à dire, mais je devrai être bref.

J'en reviens donc au droit de vote à 18 ans. Nous en sommes. J'appellerai l'attention du premier ministre à ce sujet. Dès 1946, lorsque je fus élu pour la première fois à la Chambre des communes, je demandais, en cette enceinte même, que l'on accorde le droit de vote aux jeunes de 18 ans, en expliquant que si nos jeunes étaient assez vieux à 18 ans pour s'enrôler dans l'Armée canadienne, ils devaient être assez âgés pour avoir le droit de vote et décider de leur avenir et de ce qui doit se produire dans leur pays, le Canada. Il y a exactement 23 ans de cela. Le premier

ministre est donc 23 ans en arrière de moi à ce point de vue-là.

Monsieur l'Orateur, on peut également lire dans le discours du trône, et je cite:

Des circonstances d'ordre historique, économique et géographique... ont placé certains de nos concitoyens dans une situation désavantageuse...

J'en ai parlé un peu tantôt.

Les circonstances d'ordre historique, économique et géographique semblent avoir pris une telle ampleur qu'elles existent à peu près dans toutes les régions, même les plus reculées du Canada. Mais, à ce chapitre-là, le gouvernement dit qu'à l'égard des régions désignées, qui souffrent de sérieuses déficiences, quant au volume de l'emploi et au revenu moyen, il présentera une législation susceptible de les aider. Seulement, il ne dit pas de quelle façon et ne fait allusion à aucun programme précis. On a beau envoyer des gars de 50 ans à l'école pour les recycler, car recycler les cultivateurs de l'Ouest ou les producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick, c'est assez difficile. On devrait, au contraire, produire ce que nous pouvons produire et, comme je l'ai dit tantôt, aider les pays sous-développés dans toute la mesure du possible, sans toutefois nuire à l'accroissement normal de notre économie canadienne.

Monsieur l'Orateur, un peu plus loin, on nous parle encore d'inflation, laissant sous-entendre que le gouvernement avait combattu l'inflation de façon efficace en imposant une nouvelle taxe et en diminuant les dépenses. Seulement, cela a eu pour effet d'augmenter le nombre des chômeurs au Canada, plus spécialement dans la province de Québec, où le taux de chômage s'élève à près de 40 à 42 p. 100 des chômeurs canadiens.

Est-ce qu'on doit tenir seulement le gouvernement fédéral responsable de cette situation? Non. Les autorités de Québec devraient également prendre leur responsabilité dans ce domaine, parce qu'il y a des travaux qui ressortissent à la juridiction provinciale, mais que la province ne peut faire. Pourquoi? Parce qu'elle dit qu'Ottawa empiète sur la fiscalité. Cela dépend d'Ottawa si l'on n'a pas ceci ou cela.

Seulement, pendant qu'on passe son temps à déblatérer sur Ottawa, on oublie d'adopter des lois dans la province de Québec, à un point où tout le monde commence à être fatigué de cette situation. Par exemple, alors que Québec passe son temps à dire: Ottawa ne nous donne pas ce qui nous appartient, dès qu'il y a l'inauguration de quoi que ce soit dans la province de Québec, on invite un député fédéral ou un ministre du gouvernement, puis on a peur de le laisser adresser la parole au public, parce qu'il est d'Ottawa, comme si les députés canadiens-français de